



Recourante :

A\_\_\_\_\_ SARL

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Intimée :

B\_\_\_\_\_ SA

pa/ C\_\_\_\_\_ SA

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**C/14929/2021**

**ACJC/1386/2021**

**DU LUNDI 25 OCTOBRE 2021**

Vu le jugement JTPI/12835/2021 du 7 octobre 2021 prononçant la faillite de A\_\_\_\_\_ SARL (ch. 1 du dispositif);

Vu le recours contre ledit jugement formé le 25 octobre 2021 par A\_\_\_\_\_ SARL, dans le délai et la forme prescrits par l'art. 321 al. 1 et 2 CPC;

Vu le paiement de la dette, intérêts et frais compris;

Attendu que l'attention de la partie recourante est expressément attirée sur le fait qu'une nouvelle faillite la concernant, qui serait prononcée postérieurement à la réception du présent arrêt, ne sera plus rétractée, sauf si elle prouve sa solvabilité par pièces, jointes au recours;

Vu en droit les articles 174 LP, 309 let. b ch. 7 et 319 ss CPC.

**PAR CES MOTIFS,**

**La Chambre civile :**

Annule le chiffre 1 du dispositif du jugement de faillite N° JTPI/12835/2021 rendu par le Tribunal de première instance le 7 octobre 2021 dans la cause C/14929/2021-1 SFC (poursuite N° 1\_\_\_\_\_).

Confirme le jugement pour le surplus.

Condamne la partie recourante aux frais du recours, taxés à 220 fr., et dit qu'ils sont compensés par l'avance de frais de même montant fournie par elle, qui reste acquise à l'Etat de Genève.

**Siégeant :**

Madame Pauline ERARD, présidente; Madame Nathalie LANDRY-BARTHE, Madame Paola CAMPOMAGNANI, juges; Madame Laura SESSA, greffière.

**Indication des voies de recours :**

*Conformément aux art. 72 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours en matière civile.*

*Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14.*

Communiqué le dispositif du présent arrêt aux parties par plis recommandés, ainsi qu'à l'Office des faillites, à l'Office des poursuites, au Registre du commerce et au Registre foncier le 26 octobre 2021